

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

N°CT2022.4/059-4

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Philippe BIEN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Anne-Marie BOURDINAUD à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Patrice DEPREZ à Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Vincent BEDU, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Oumou DIASSE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed CHIKOUCHE.

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/059-4
Identifiant téléransmission	094-200058006-20221012-lmc137726-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/059-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221012-lmc137726-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022

N°CT2022.4/059-4

OBJET : **Finances** - Adoption des exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code général des impôts et notamment les articles 1639A, 1520 à 1523 et 1636 B undecies ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.2/019-1 du 30 mars 2022 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

VU les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères présentées au titre de l'année 2023 ;

CONSIDERANT que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérées ;

CONSIDERANT que, s'agissant d'une taxe et non d'une redevance, elle n'est pas liée au service assuré mais constitue une contribution indispensable au service public d'élimination et de collecte des déchets ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article 1521 du code général des impôts susvisé, une exonération peut être accordée par la collectivité aux locaux à usage industriel ou commercial du territoire sur présentation d'un dossier complet (une demande annuelle d'exonération, la présentation de justificatifs attestant que les déchets des structures sont gérés conformément à la réglementation en vigueur) ;

CONSIDERANT que les exonérations ont une portée annuelle et doivent donc être renouvelées par l'organe délibérant, même en cas de périmètre inchangé ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/059-4
Identifiant télérmission	094-200058006-20221012-lmc137726-DE-1-1

Liste des établissements pour exonération de TEOM pour 2023	Adresse de l'établissement	Commune de l'établissement
Centre commercial Régional Créteil Soleil (CCR)	Klepierre, 75 Paris, mandataire du syndicat des copropriétaires Avenue de la France Libre Klepierre, 75 Paris, mandataire du syndicat des copropriétaires	Créteil
CARREFOUR hypermarché Créteil	Avenue de la France Libre Centre Commercial Créteil Soleil Direction du Centre Commercial Avenue du Général de Gaulle Centre Commercial Créteil Soleil Direction du Centre Commercial Avenue du Général de Gaulle	Créteil
ESSILOR International	39-69 boulevard Jean-Baptiste Oudry	Créteil
ESSILOR	81 boulevard Jean-Baptiste Oudry	Créteil
Centre commercial Boissy 2	3 avenue Charles de Gaulle	Boissy-Saint-Léger
LE TROT, sté d'encouragement et d'élevage du cheval français	Domaine de Grosbois	Boissy-Saint-Léger
HEXATEL (TEGE)	40 rue des Sablons	Boissy-Saint-Léger
SOFIBUS	Avenue des Myosotis P.A des Petits Carreaux Avenue des Myosotis P.A des Petits Carreaux	Bonneuil-sur-Marne
Centre commercial de Pince-Vent : syndicat des copropriétaires du centre commercial de Pince-Vent	85 route de Provins	Chennevières-sur-Marne
Carrefour Pince-Vent	85 route de Provins	Chennevières-sur-Marne
SCI Pince- Vent	85 route de Provins	Chennevières-sur-Marne
ZAC de l'Hippodrome (Forum de l'Habitat) - SCI Champlain	Avenue de Champlain	Chennevières-sur-Marne
METRO	8 rue Gay Lussac	Chennevières-sur-Marne
SCI de l'Hippodrome - Terres du Moulin de Champlain	Avenue de l'Hippodrome	La Queue-en-Brie
BUT	Route de Noiseau ZI la Croix Saint Nicolas Route de Noiseau ZI la Croix Saint Nicolas	La Queue-en-Brie
Centre Hospitalier « les Murets »	17 rue du Général Leclerc BP 33	La Queue-en-Brie
Maison d'accueil spécialisée les Murets / Amis de l'Atelier	Rue Dunoyer de Ségonzac	La Queue-en-Brie
TEVA (SCI du Champ Fetu)	600 route de Brie	La Queue-en-Brie
Sté Proust	11 rue Sadi Carnot	Noiseau
Association de prévention de soins et d'insertion APSI le Relais 94	8 rue Marco Polo	Sucy-en-Brie
FRACIM SERVICES	2 rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
LIVCER	17 avenue de la Sablière	Sucy-en-Brie
SCI Mazal (Marcus SARL)	16 rue Christophe Colomb	Sucy-en-Brie
NAGA (SCI Sablière)	14 avenue de la Sablière	Sucy-en-Brie
Restaurant Pizza del Arte	1 rue des Amériques	Sucy-en-Brie
Soluglob	16 rue Magellan	Sucy-en-Brie



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/059-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221012-lmc137726-DE-1-1